



VITRIFICATEUR PARQUET

VITRIX ÉVOLUTION VITRIFICATEUR PARQUET est un vitrificateur pour parquet prêt à l'emploi en phase aqueuse, sans odeur et formulé avec des résines polyuréthannes et acryliques en dispersion spécialement choisies pour apporter la souplesse et la résistance à l'usure, nécessaire à la protection et à l'embellissement des parquets. Grâce à sa facilité de mise en œuvre, ses performances mécaniques et sa vitesse de séchage, **VITRIX ÉVOLUTION VITRIFICATEUR PARQUET** convient parfaitement pour toutes les pièces de type chambre, salon mais aussi bureau, couloir, salle à manger ...

Existe en aspects : BRILLANT, SATINÉ, MAT et EFFET HUILÉ.
VITRIX ÉVOLUTION VITRIFICATEUR PARQUET satisfait aux exigences de l'Écolabel Européen et permet la réalisation de chantiers H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale).

MODE D'EMPLOI :

- ✓ **Préparation du support :** Pour une parfaite préparation du support, effectuer un ponçage à "blanc" du parquet en utilisant un abrasif de grain 16, 24 ou 36, suivi d'un passage à l'abrasif grain 50 ou 60, puis d'une finition à l'abrasif grain 100 ou 120. Le parquet doit être propre, dépoussiéré, sec (humidité du support < 10%), exempt de traces de cire, de lessive et de salissures (consulter le D.T.U. en vigueur).
 - Pour les bois exotiques, effectuer un dégraissage préalable.
 - Sur des bois très absorbants il est conseillé d'appliquer au préalable une couche de **VITRIX ÉVOLUTION SOUS COUCHE** ou **VITRIX FOND DUR**.

- ✓ **Mise en œuvre :** Bien agiter avant emploi. **VITRIX ÉVOLUTION VITRIFICATEUR PARQUET** sera appliqué en 2 couches régulières, à la brosse ou au rouleau, avec un léger égrenage entre chaque couche (abrasif grain 100 ou 120) suivi d'un dépoussiérage soigneux. Appliquer en couches régulières : la première étant toujours la plus garnie par bandes successives, en se plaçant face à la lumière. Commencer par le côté opposé à la porte et reculer jusqu'à celle-ci. Pour des parquets très sollicités, une troisième couche est conseillée.
 Ne pas appliquer par température < 12°C, ni par humidité relative importante.

- ✓ **Classification :** AFNOR selon NFT 36-005 – Famille 1 – Classe 7b2

DONNÉES TECHNIQUES :

- DENSITÉ	1,05 kg / L
- VISCOSITÉ (COUPE AFNOR N°4 à 20°C)	1 mn
- SÉCHAGE :	
HORS POUSSIÈRE	45 mn
ÉGRÉENABLE / RECOUVRABLE	3 H
TRAFFIC LÉGER	24 H
DURETÉ DÉFINITIVE	≈ 5 jours
- RENDEMENT :	10 m²/L
- EXTRAIT SEC (en poids)	30 %
- DURETÉ (Pendule de Persoz)	140
- RÉSISTANCE A L'ABRASION (Taber abraser)	30 mg
	< 50 mg (brillant)
- RÉSISTANCE A LA RAYURE	7 H

ÉCOLABEL EUROPÉEN :

Ce label écologique est accordé aux produits et services qui satisfont aux exigences environnementales du système de label écologique de l'Union Européenne.
 N° d'enregistrement : FR/032/31

- Bonnes performances pour une utilisation à l'intérieur
- Usage limité de substances dangereuses
- Faible teneur en solvants

Pour plus d'informations sur le label écologique de l'Union Européenne, veuillez consulter le site Internet <http://ec.europa.eu/ecolabel> ou AFAQ AFNOR Certification
 11, Rue Francis de Pressencé
 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex



Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.
 Version 1 du 18/05/2009

**NE PAS RECOUVRIR (Tapis, Carpette...) LE PARQUET VITRIFIÉ
PENDANT LES 10 PREMIERS JOURS QUI SUIVENT L'APPLICATION.**

VITRIFICATEUR PARQUET

- ✓ **Nettoyage et dilution :** À l'eau
- ✓ **Conditionnements :** 1 L, 2,5 L, et 5 L
- ✓ **Hygiène et sécurité :** Etiquetage européen : NON DANGEREUX.
Consulter la fiche de données de sécurité.
- ✓ **Stockage et traitement des déchets :**

Conserver à l'abri du gel. Bien refermer les emballages entamés.

Les vernis et vitrificateurs inutilisés nécessitent un traitement spécialisé en vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ils ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères et il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte. Ne pas jeter les résidus à l'égout.